



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion du 10 Mars 2020

PROCÈS-VERBAL N° 12

Présents : Alain Flament, Didier Lecossu, Jean Boquet, Ginette Lelion, Lionel Chandelier, Gilbert Leu, Didier Dutheil,

Excusés : Jean Blanchetière, Jacques Lebatteux.

Participe : Jean Pierre Galliot

1. Date de rattrapage de la journée des 29 février et 1er mars des championnats seniors de ligue

Après concertation avec la Commission des calendriers la journée des 29 février et 1^{er} mars 2020 des championnats seniors de Ligue est reportée aux 6 et 7 juin 2020.

2. Courriels reçus

Mails du 23.01.20 et du 25.02.20 de l'AS BRECEY, suite au procès-verbal de la Commission du 21 janvier 2020

La Commission,

Pris connaissance et passe à l'ordre du jour.

Mail de l'AS IFS, suite au report du match AS IFS / AS DE CHERBOURG FB – Régional 2 du 29 Janvier 2020

La Commission,

Pris Connaissance et passe à l'ordre du jour.

Mail du FC FLERS, suite à une erreur sur les joueurs ayant participé à la rencontre BAYEUX FC / FC FLERIEN – Régional 1 du 25 janvier 2020

La Commission,

Prend connaissance.

Rappelle aux clubs que toutes les annotations doivent être vérifiées par les signataires.

Transmet à la C.R.A

Mails de Monsieur Tony Laissoub, arbitre, et de l'ESFC FALAISE concernant l'inscription des remplacements sur la feuille de match de la rencontre ESFC FALAISE / LC BRETTEVILLE SUR ODON – Régional 2 du 26 janvier 2020

La Commission,

Prend connaissance.

Rappelle aux clubs que toutes les annotations doivent être vérifiées par les signataires.

Transmet à la C.R.A

Mail de Monsieur Matthias JOUAN de l'US GRANVILLAISE concernant le report de la Rencontre SU DIVES CABOURG / US GRANVILLAISE – Régional 1 du 8 février 2020

La Commission,

Pris Connaissance et passe à l'ordre du jour.

Mail de l'ES COUTANCAISE, concernant une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre ES COUTANCAISE / BAYEUX FC – Régional 2 U18 8 février 2020

La Commission,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit ES COUTANCAISE « 5 » / BAYEUX FC « 3 »

Transmet à la C.R.A

Mails de ROMILLY PONT ST PIERRE et CA LISIEUX concernant leurs dates de tournoi et les dates de compétitions.

La Commission,
Compte tenu des conditions actuelles ne peut répondre favorablement à la demande des clubs.
Incite les clubs concernés à disputer leurs matches avant la date du tournoi.

Arrêté municipal de la Ville de Gisors
Le dossier sera vu au prochain Comité Directeur

Mail de Monsieur Damien CROCHEMORE de l'US FECAMP et de Monsieur Hugo RIOULT concernant une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre ESM GONFREVILLE / US FECAMP – Régional 2 U18 8 mars 2020

La Commission,
Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit ESM GONFREVILLE « 0 » / US FECAMP « 1 »

Transmet à la C.R.A

3. Approbation des procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°10 en date du 21 janvier 2020 mis en ligne le 22 janvier 2020
- N°11 en date du 13 février 2020 mis en ligne le 14 février 2020

4. Homologations

La Commission homologue les rencontres disputées jusqu'au 1^{er} mars 2020, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

5. Affaires Examinées

Match AS VALOGNES / FC ST LO MANCHE 2 – Régional 3 U18 du 21.12.19

Match arrêté à la 45^{ème} minute suite aux conditions climatiques.

La Commission,
Jugeant en 1^{er} ressort,
Après avoir pris connaissance des attendus de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux du 17 janvier 2020, suite à la réserve déposée par l'AS VALOGNES,
Dit que la rencontre est donnée à rejouer à une date que fixera la Commission

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match ST AUBIN FC / EVREUX FC 27 2 – Régional 2 du 26 janvier 2020

Mail de EVREUX FC 27 :

« Nous avons eu une info anonyme (une personne bienveillante !!) concernant un joueur ayant joué deux rencontres le même jour, Dimanche 26 Janvier 2020 pour son club ST AUBIN FC (en vétéran Poule A et en R2 Groupe D), sachant qu'en R2, il jouait contre nous.

*Veillez svp vérifier si c'est le cas.
Merci »*

La Commission,
Jugeant en 1^{er} ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Usant de son droit d'évocation,
Pris connaissance de la réponse de ST AUBIN FC en date du 25 février 2020, suite à la demande de la Commission
Constatant qu'un joueur de ST AUBIN FC a participé avec l'équipe vétéran le dimanche matin et le dimanche après midi avec l'équipe senior 1
Dit que ST AUBIN FC est en infraction avec la réglementation,
Donne match perdu par pénalité à ST AUBIN FC sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de EVREUX FC 27 2 sur le score de 0 à 3.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match AS DE CHERBOURG / LA BREHALAISE – Régional 3 U18 du 8 février 2020

Match non joué.

Mail de l'AS DE CHERBOURG FB et de LA BREHALAISE.

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Dit que le match est à jouer à une date que fixera la Commission.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match US CAP DE CAUX CRIQ. / US EPOUVILLE – Régional 3 du 25 janvier 2020

Match arrêté à la 16^{ème} minute suite au brouillard

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Dit que le match est à rejouer à une date que fixera la Commission.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match FC FLERIEN 2 / LC BRETTEVILLE SUR ODON – Régional 3 U18 du 1^{er} février 2020

Match arrêté à la 52^{ème} minute pour terrain impraticable.

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Dit que le match est à rejouer à une date que fixera la Commission.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match ST ETIENNE DU ROUVRAY / US LUNERAY – Régional 3 U18 du 16 février 2020

Absence de l'US LUNERAY à l'heure du coup d'envoi

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de l'US LUNERAY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC ST ETIENNE DU ROUVRAY sur le score de 3 à 0.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

CMS OISSEL / US MORTAGNAISE – Régional 2 U16 du 08.03.20

Match non joué, absence de l'US MORTAGNAISE à l'heure du coup d'envoi.

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de l'US MORTAGNAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de CMS OISSEL sur le score de 3 à 0.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match SC HEROUVILLAIS / FC DU PAYS AIGLON – Régional 3 U18 du 14.03.20

Attendu que, lors de la rencontre de Coupe de Normandie Futsal U18 du 29 février 2020 (S.C. HEROUVILLAIS – F.C. PAYS AIGLON), se sont produits des événements donnant lieu à l'ouverture d'une procédure disciplinaire,

Attendu que lors de la rencontre du 29 février 2020, l'intégrité physique des joueurs des deux équipes a été mise en danger, notamment par le comportement des spectateurs,

Attendu que la Commission Régionale de Gestion des Compétitions entend prendre toutes les mesures nécessaires afin que les prochaines rencontres entre les deux clubs dont objet se déroulent dans les meilleures conditions,

Par ces motifs, la Commission décide que la rencontre R3U18 du 14 mars 2020 opposant le S.C. HEROUVILLAIS au F.C. PAYS AIGLON se jouera à huis clos total, à plus de 40 km des 2 clubs, à une date que fixera la Commission.

La Commission fera parvenir aux clubs la liste des personnes autorisées à assister à la rencontre.

Cette décision est susceptible de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de l'article 190 des R.G. F.F.F.

Match BAYEUX FC 2 / AS BRECEY - Régional 3 du 28.03.20

Stade Henry Jeanne retenu par l'équipe de France Espoirs le 28 mars 2020. Entraînement à huis clos.

La Commission,

Dit que le match de championnat de Régional 3 prévue le 28 mars 2020 à 19 h 15 aura lieu à 20 h 30.

6. Tirage au sort des Coupes de Normandie Seniors – U18 et U15

COUPE DE NORMANDIE SENIORS

5^{ème} Tour – 22 MARS 2020

Tous les matches auront lieu à 14 h 30, sur le terrain du club premier cité à l'exception des rencontres n° 7, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 22 qui auront lieu le 18 mars à 20 heures, les clubs de National 3 disputant un match de championnat le 21 mars 2020.

1. Es Hebecrevon / Bourguebus Soliers
2. Agneaux Fc / As Verson
3. Fc Des Etangs / As Ptt Caen Fb
4. As Querquevillaise / Us Granvillaise
5. Us St Pairaise / Us Avranches Msm
6. Fc Agon Coutainvil / Fc St Lo Manche
7. Fc Equeurd.Hainnev / As De Cherbourg Fb
8. Tessy Moyon Sp. / Maladrerie Os
9. Fc Flerien / Lc Bretteville/Odon
10. Us Mortagnaise / Ca Lisieux Pa
11. Fc Argentan / Af Virois
12. J.Fertoise Bagnoles / Esfc Falaise
13. Fc Du Pays Aiglon / Us Alenconnaise 61
14. Uson Mondeville / Cs Carentanais
15. Thaon Bretteville Fc / As Villers Houlgate
16. Ast Deauville / Esm Gonfreville
17. Ag Caennaise / Bayeux Fc
18. Grand Quevilly Fc / Fc Rouen 1899
19. Mesnil Esnard Franq / Pacy Menilles Rc
20. Fusc Boisguillaume / Evreux Fc 27
21. Stade Valeriquais / Us Luneray
22. Al Deville Maromme / Fc Dieppe
23. Gainneville Ac / Su Dives Cabourg Fb
24. Es Du Plateau F.R / Stade Sotteville Cc
25. Motteville Ent. M-C. / O Pavillais
26. Fc Garennes Bueil Cb / Us Conchoise
27. Ca Longueville / Es Du Mont Gaillard
28. Usf Fecamp / Us Epouville
29. As Val De Reuil V P / A Houlmoise Bond Fc
30. As Andresienne / Gisors F.C.G.V.N. 27
31. Ac St Romain Colbosc / O.H. Trefil. Neiges
32. Fc Le Trait Duclair / Romilly Pt St Pierre

COUPE DE NORMANDIE U18

5^{ème} Tour – 11 AVRIL 2020

Tous les matches auront lieu à 15 heures, sur le terrain du club premier cité.

1. As Valognes / Sc Herouvillais
2. Us Granvillaise / Sm Caen
3. Us Alençonnaise 61 / As Verson
4. As La Selle La Forge / Fc St Lo Manche
5. Esfc Falaise / Fc Flerien
6. Ca Lisieux Pa / Fc Du Pays Aiglon
7. Uson Mondeville / Maladrerie Os
8. As Ptt Caen Fb / Us Avranches Msm
9. Pacy Menilles Rc / Us Quevilly R. M.
10. Saint Sebastien Foot / Esm Gonfreville
11. St Marcel F / Us Lillebonne
12. Fusc Boisguillaume / Le Havre Ac
13. Al Deville Maromme / Cms Oissel
14. Gisors F.C.G.V.N. 27 / Evreux Fc 27
15. As Ste Adresse But / Fc Dieppe ou Us Grammont
16. Grp Sp. Criel Eu Fc / Sc Frileuse

Président : Alain Flament



Secrétaire de séance : Jean Boquet

